

ARRÊTE DE VOIRIE

Le Maire de la commune de SAINT GEORGES DES COTEAUX

VU : Le Code de la route et notamment ses articles R 44 (signalisation) et R 225 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires)

VU : L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992.

VU : la demande de l'entreprise DA SOLUTIONS – 13 avenue d'Aygu – 26200 MONTELIMAR.

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation des véhicules sur la VC 113, "Chemin des Vignes" 17810 ST GEORGES DES COTEAUX en raison de travaux de réalisation de conduite télécom pour le compte d'Orange, à compter du 27 janvier 2025 pour une période de travaux de 20 jours.

ARRÊTE

ART.1 – La circulation des véhicules se fera en alternat manuellement dans les deux sens de circulation sur la VC 113, "Chemin des Vignes" 17810 ST GEORGES DES COTEAUX en raison de travaux de réalisation de conduite pour le compte d'Orange, à compter du 27 janvier 2025 pour une période de travaux de 20 jours.

ART. 2 – La signalisation posée et entretenue par l'entreprise DA SOLUTIONS -13 avenue d'Aygu – 26200 MONTELIMAR. ☎ 06.11.73.14.54 chargée des travaux, sera conforme à l'instruction interministérielle sus-visée.

ART. 3 - Le responsable du chantier, M. Diogo ANDRE pourra être contacté au 06.11.73.14.54

ART.4- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie
Monsieur le Maire

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché à chaque extrémité du chantier et dont ampliation sera adressée à :

- Ent DA SOLUTIONS chargée des travaux.

Fait à SAINT GEORGES DES COTEAUX, le 29 janvier 2025

Le Maire
Frédéric ROUAN

